

Un autre fonctionnaire des Travaux publics s'en va au privé

Fabrice de Pierrebourg

La firme d'ingénieurs SM, à laquelle Montréal confie régulièrement des contrats, vient d'embaucher un autre fonctionnaire de la Direction des travaux publics de la métropole, a appris La Presse.

L'ingénieure Caterina Milioto a quitté son emploi de chef d'équipe à la Ville de Montréal le 18 octobre. Elle intégrera son nouveau poste le 19 novembre, en tant que «chef de service en gestion des impacts et maintien de la circulation».

Caterina Milioto, experte dans son domaine, est la dernière en date d'une longue liste d'employés ou de responsables de la Ville embauchés par des firmes privées. Les cas les plus connus sont: Jacques Gagnon (Cima +), Robert Cassius de Linval (Béton Brunet), Frank Zampino (Dessau, dont il a démissionné peu après), Yves Provost (BPR) et Jacques Beaudry (Dessau).

Ancien patron

Fait intéressant, cette jeune titulaire d'un MBA va ainsi retrouver Robert Marcil, son ancien patron à la Ville de Montréal, qui a lui aussi intégré le groupe SM il y a plusieurs mois.

Robert Marcil avait été contraint de démissionner de son poste de directeur de la réalisation des travaux en juin 2009. La Ville venait d'ouvrir une enquête interne à son sujet pour «manquement grave aux règles d'éthique» concernant un controversé voyage en Italie. L'enquête est toujours active, indique Gonzalo Nunez, porte-parole de la Ville. «Le dossier suit son cours, mais nous n'avons pas de commentaires publics à formuler pour l'instant», a-t-il dit.

Robert Marcil avait fait voyage à l'invitation de l'entrepreneur Joseph Borsellino (Garnier Construction), en compagnie de Jocelyn Dupuis, l'ex-DG de la FTQ Construction, et d'Yves Lortie, de Genivar.

La Presse a déjà révélé que c'est Robert Marcil qui avait embauché Caterina Milioto, en 2006, à la recommandation de son père, Nicolo Milioto. La firme de ce dernier, Mivela Construction, est spécialisée dans la réfection de trottoirs, d'îlots et de bordures en béton. Entre 2005 et 2009, elle a figuré en bonne position dans un petit groupe de 16 entreprises, parmi les 272 qui font affaire avec Montréal, qui ont empoché le tiers de la valeur des contrats accordés (471 millions sur 1,4 milliard au total, dont 50 millions pour Mivela).

Pas de délai avant d'aller au privé

Caterina Milioto semblait avoir un rôle très actif à la Ville de Montréal. Son nom figure plusieurs fois dans des articles de journaux, des présentations et autres documents de travail concernant des chantiers majeurs de la métropole. À la Ville de Montréal, on indique que Mme Milioto a «fait part de sa volonté de réorienter sa carrière». «Elle n'est soumise à aucune obligation de respecter un délai avant d'aller travailler pour une firme d'ingénieurs, a dit Gonzalo Nunez, et il n'y a pas de clause l'empêchant d'aller travailler dans une firme qui reçoit des mandats de la Ville de Montréal.»

En revanche, selon les nouvelles règles d'éthique adoptées en novembre 2009, tout cadre de direction qui quitte la fonction publique municipale pour le secteur privé doit observer un délai d'un an avant de travailler, d'accepter une nomination au conseil d'administration ou comme membre d'une entité avec laquelle il a eu des rapports officiels, directs et importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions». Toutefois, cette clause ne s'appliquait pas à Robert Marcil puisqu'il a démissionné presque cinq mois avant son entrée en vigueur.